



Ménéstreaux-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreaux-en-villette.fr
accueil-cmev45@orange.fr



Ménéstreaux-en-Villette-Mairie

PanneauPocket

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Horaires 2024

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires

DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



Domaine du Ciran Les mercredis de l'Avent

Les 4, 11 et 18 décembre
pour les lutins de
moins de 10 ans

De 14h15 à 15h30 :

Lecture de contes et
comptines de Noël,
Atelier créatif,
Goûter de Noël.

Sur réservation

Ménéstreaux

Novembre 2024



Infos

Feuillet
municipal
n° 193

7 et 8 décembre 2024

27^{ème} marché de Noël

Samedi : 16h à 21h
Dimanche : 10h à 18h

Gastronomie
Animations - Artisanat
Décoration - Exposition



A partir du Samedi 16h : début des festivités !

17h45 : Chants des enfants à l'église Notre Dame

18h45 : Spectacle pyrotechnique au complexe
sportif puis Vin chaud et chocolat chaud offerts
par la commune devant la mairie,

21h00 : Ménéstrellia – le Concert de NOËL

Dimanche : Animations pour les enfants, gastronomie,
artisanat...



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du lundi 17 juin 2024 à 19 h 00

Le Relais de Sologne – Réhabilitation logement

Le conseil municipal décide de demander un fonds de concours au titre de l'année 2024 à la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation du logement situé au 1^{er} étage du restaurant « Le Relais de Sologne », à hauteur de 30 000 €.

Voirie – Aménagement sécuritaire entrée d'agglomération route de La Ferté (RD 17)

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'aménagement sécuritaire de l'entrée d'agglomération RD 17 est réalisé en concertation et collaboration avec le Département du Loiret, la maîtrise d'œuvre restant à la charge de la commune.

Aussi, dans ce cadre, le conseil municipal retient l'EURL INCA de Saint-Jean-de-Braye pour un montant HT de 15 625,00 € soit TTC 18 750,00 € pour assurer cette mission.

Accueil de loisirs du mercredi et petites vacances scolaires

Le conseil municipal décide de pérenniser la convention signée avec la commune de Marcilly-en-Villette afin de permettre l'accueil des enfants de Ménéstreaux-en-Villette au sein de son Accueil de loisirs « La Grande Récré » durant l'année scolaire 2024 / 2025 - les mercredis et les petites vacances scolaires - moyennant une participation financière de la commune de Ménéstreaux-en-Villette de 12,00 € par jour et par enfant fréquentant cette structure.

Gîte communal – tarifs 2025

Semaines				
Vacances ÉTÉ <i>1^{er} juillet au 31 août</i>	Hors vacances scolaires	Petites vacances scolaires <i>(Février, Pâques et Toussaint)</i>	Fêtes de fin d'année <i>20/12/25 au 04/01/26</i>	
770 €	540 €	640 €	730 €	

Courts séjours				
Week-end 2 nuits	Week-end 3 nuits et ponts de 3 jours	Week-end 4 nuits et ponts de 4 jours	Mid-Week <i>(lundi soir au vendredi matin)</i>	Courts séjours de 2 nuits en semaine
405 €	430 €	450 €	500 €	Non acceptés

Nota : Les dates s'entendent avec une arrivée à 16 h 00 et un départ à 10 h 00 impérativement

- ⇒ location kit maison (3 torchons) : 7,00 €
- ⇒ location kit linge de toilette (1 serviette, 1 drap de bain, 1 tapis de bain) : 21,00 €
- ⇒ forfait ménage : 105,00 €
- ⇒ caution : 800,00 €

Les Mardis de la Forme – Prestation proposée aux aînés de la commune

Le conseil municipal fixe, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2024, le montant de la prestation dite « Les Mardis de la Forme » à 85 € par participant.





DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du mardi 24 septembre 2024

Zone AU chemin du Moulin Mitaine – Application du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a reçu le 30 juillet dernier une « Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme » concernant les parcelles sises chemin du Moulin Mitaine cadastrées AC 109 (9 215 m²) et AC 112 (11 673 m²), représentant une surface totale de 20 888 m². Ces biens sont identifiés en zone AU (*À Urbaniser*) du PLU.

L'acquisition de ces parcelles par un particulier rend l'avenir de ce secteur incertain. En conséquence, il est indispensable que la commune ait la maîtrise du foncier urbanisable. Ce sont les seuls terrains disponibles permettant le développement du village au regard des lois en vigueur sur la consommation d'espaces naturels et l'artificialisation des sols. Ils sont essentiels à la vie de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir, par voie de préemption, les dites parcelles au prix de 90 000 €.

Eau potable et taxes d'assainissement - Révision des tarifs à compter du 1^{er} novembre 2024

Prix du mètre cube d'eau potable	
De 0 à 200 m ³	1,47 €
De 201 à 300 m ³	1,72 €
De 301 à 400 m ³	1,90 €
Au-dessus de 401 m ³	2,13 €
Locations des compteurs	
Ø inférieur ou égal à 20 m/m	67,61 €
Ø 30 m/m	96,60 €
Ø 40 m/m	127,74 €
Ø 60 m/m et plus	769,69 €
Redevance d'assainissement	
Par mètre cube d'eau consommée	1,40 €
Prime fixe annuelle d'assainissement par abonné desservi par le réseau d'assainissement	107,00 €

Tarifs communaux – Révision à compter du 1^{er} janvier 2025

- Redevance assainissement : 1 900,00 €
- Cantine scolaire (maintien des tarifs 2024)

Descriptif	Tarif
Repas enfant inscrit sur le planning mensuel	4,50 €
Repas adulte	8,00 €

- Garderie

Descriptif (tout service commencé est dû en totalité)	Durée du service	Tarif (base tarif horaire)
Matin de 7 h 15 à 8 h 30	1 h 15	2,25 €
Soir maternelle de 16 h 00 à 18 h 30 (goûter compris)	2 h 30	4,50 €
Soir élémentaire de 17 h 30 à 18 h 30 (sans goûter)	1 h 00	1,80 €

- Étude surveillée

Descriptif	Tarif
Service d'aide au devoir d'une durée de 1 h 30 de 16 h 00 à 17 h 30	3,25 €

- Stages multi-activités (petites vacances scolaires)

Descriptif	Tarif
Participation des familles pour les stages multisports par semaine et par enfant : - journée complète (<i>sans repas ni goûter fournis par la commune</i>)	55,00 €

- Cimetière - Concessions de terrain

Descriptif	Tarif	Descriptif	Tarif	Descriptif	Tarif
Concession 15 ans	130 €	Colombarium 15 ans	540 €	Cave urne 15 ans	540 €
Concession 30 ans	180 €	Colombarium 30 ans	865 €	Cave urne 30 ans	865 €

- Maison des associations (maintien des tarifs 2024)

Durée	Habitant de la commune		Personne extérieure à la commune	
	Été du 15 avril au 30 septembre	Hiver du 1 ^{er} octobre au 14 avril	Été du 15 avril au 30 septembre	Hiver du 1 ^{er} octobre au 14 avril
Week-end de 9 h à 20 h le lendemain	360 €	460 €	490 €	615 €
Journée hors week-end de 9 h à 8 h le lendemain	255 €	310 €	360 €	460 €
Caution	720 €			

- Emplacements - lors de manifestations diverses (maintien des tarifs 2024)

Descriptif	Tarif
Emplacement seul (3 m)	32 €
Emplacement avec stand (3 m x 3 m)	42 €

QUESTIONS DIVERSES

❖ Voirie – Entretien des bas-côtés et trottoirs

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dorénavant l'entretien des bas-côtés et espaces publics ne sera plus assuré au ras des clôtures. Une bande d'environ 30 cm sera laissée à la charge des propriétaires. Cela évitera bien des désagréments et des conflits concernant notamment l'état des grillages.

Conformément à la réglementation, toutes les haies et végétaux qui dépassent des espaces privés et qui empiètent sur le domaine public sont entièrement à la charge des propriétaires et doivent être régulièrement entretenus.

❖ Cimetière

Monsieur le Maire rappelle que seules les allées sont entretenues par les services municipaux. **L'entretien des sépultures et des espaces inter-tombes est à la charge des concessionnaires. Les potées, jardinières, vases et autres objets amovibles ne doivent en aucune façon être déposés dans les allées du cimetière. Ce dépôt doit se faire exclusivement sur les sépultures. Les plantations en pleine terre et en pot enterré sont strictement interdites sur l'espace concédé et dans les allées.**

Dans le cadre de l'entretien général de la commune, Monsieur le Maire rappelle également que n'est plus autorisé l'utilisation de désherbant chimique.

Chronique de Monsieur le Maire : « La pluie... fait des claquettes... »

Depuis novembre 2023, le territoire de la commune est copieusement arrosé par des pluies persistantes. Cette pluviométrie exceptionnelle impacte l'entretien des chemins, des espaces verts et publics. Ces aléas météorologiques nous empêchent d'intervenir régulièrement comme à l'accoutumée. Dans les chemins tout particulièrement, les fortes averses provoquent des ruissellements qui malheureusement abîment systématiquement le travail entrepris la veille lors d'une accalmie.

Depuis une période plus ou moins sèche s'est installée, avec une alternance d'orages et de chaleurs qui déchaîne la pousse des herbes. Nos agents s'évertuent et je suis fier d'eux, à faire en sorte que notre village soit propre. Ils parviennent à rattraper le retard et à envisager la reprise d'un programme normal d'entretien des chemins communaux.

Je tiens à remercier les menestréens qui dans ce contexte particulier se donnent la peine d'entretenir les trottoirs devant chez eux, de couper les herbes des bas-côtés de certaines routes et de nettoyer des fossés et des abords bien au delà de leur propriété.

PS : En espérant que l'hiver ne soit pas trop rigoureux...

Il faut que nos chemins respirent ! ...

Un nombre non négligeable de nos chemins communaux se referment. Ils sont envahis par des végétaux provenant de parcelles privées. Ces branches de toutes sortes entravent l'espace public et contribuent au mauvais état de notre patrimoine. En effet, le ruissellement qu'elles génèrent altère nos voies et facilite l'apparition de creux et autres **nids de poule**.

Il faut impérativement que des tailles soient réalisées afin que notre entretien des chemins soit facilité et le plus optimal possible.

Je compte sur la compréhension des propriétaires des parcelles concernées pour entreprendre rapidement ces interventions.

J'ai pour ma part déjà commencé à adresser des courriers à certains propriétaires pour les sensibiliser. Je remercie ceux qui ont déjà entrepris des travaux.



Etat des lieux



Exemple d'intervention

Rappel du cadre légal : trois étapes :

- 1 - un courrier de sensibilisation est adressé aux propriétaires
- 2 - Sans réponse ou réaction de leur part, une mise en demeure est envoyée
- 3 - Les travaux sont réalisés par la commune et facturés aux intéressés

Denis TRÉMAULT

Qu'est ce qu'ils ont les nids de poules?



ENTRETIEN DES ARBRES À PROXIMITÉ DE LIGNES AÉRIENNES : PRINCIPALE CAUSE DE COUPURES DE COURANT

LIGNES ÉLECTRIQUES : le **propriétaire** doit réaliser la coupe de ses arbres (ou la confier à un professionnel) si la ligne électrique surplombe son terrain et que l'arbre a été planté après la construction de la ligne.

Même obligation si l'arbre ne respecte pas les distances prescrites par la réglementation ou encore **si l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public** où est située la ligne électrique. Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

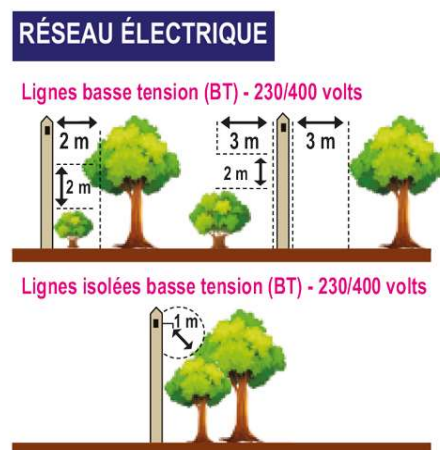
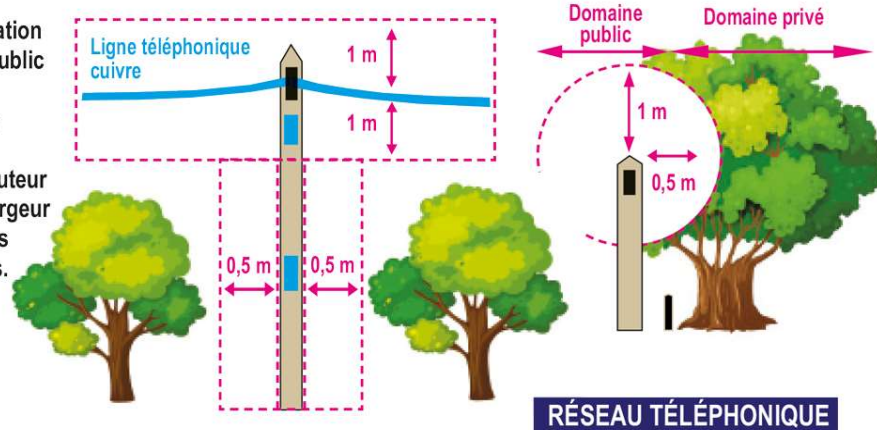
Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

LIGNES TÉLÉPHONIQUES : le **propriétaire d'un terrain** doit assurer le **débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres** lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service.

En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange aux frais du propriétaire.

Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Depuis Octobre 2022, Lucille GUENARD a pris sa place au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Elle est à votre disposition pour tout renseignement et questions concernant votre installation d'assainissement individuelle.

Pour rappel, le SPANC intervient sur 4 domaines :

- Demandes de réhabilitation d'une filière existante ou des filières neuves dans le cadre d'un permis de construire,
- Demandes de vidanges. Le SPANC a fait appel à une société avec laquelle il a défini un service adapté, à tarif négocié. Un marché a été relancé et c'est la société EAL qui réalisera les prestations. Le coût de la prestation pour une vidange de 3 m³ est de 189,90 € et de 24 m³ supplémentaire,
- Réaliser le contrôle de bon fonctionnement des installations tous les 8 ans,
- Réaliser un contrôle des installations dans le cadre d'une transaction immobilière si un contrôle existant date de plus de 3 ans.

Coordonnées : 06.49.45.02.76 ou lguenard@ccportesdesologne.fr

Message aux propriétaires de chiens

Nous sommes régulièrement interpellés sur la recrudescence de déjections canines sur les trottoirs, le stade et ses alentours.

Les terrains de sport sont interdits aux chiens qui doivent être tenus en laisse.

**Merci aux
propriétaires de
prendre leurs
responsabilités.**

Les chiens...

Vous êtes tranquillement en train de marcher dans le village, quand soudain déboule un chien qui commence à vous tourner autour sans que vous puissiez préjuger de ses intentions.

Sur ces faits, arrive le propriétaire de l'animal qui vous affirme que la bête n'est pas méchante, qu'elle veut jouer, etc...

Et bien non ! Un chien ce n'est pas gentil. Il peut mordre, il peut inquiéter, il peut effrayer.

Leurs propriétaires sont tenus de les maintenir en laisse dans l'espace public.

Nous comptons sur leur compréhension. Merci !!





S'il vous plaît, ne jetez plus vos mégots !

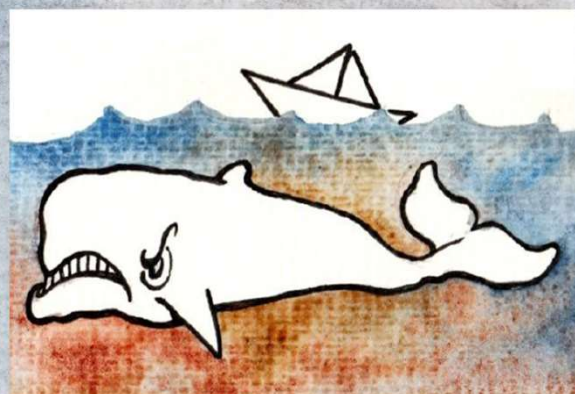
Les nettoyeurs anonymes...

Merci aux habitants de notre village qui, régulièrement, ramassent des déchets et mégots sur la voirie.

Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

Les substances nocives d'un mégot contaminent à la fois, l'eau, l'air et les sols. Les mégots contribuent à la pollution des océans. (Réf. : Le Centre d'Information sur l'Eau)

Merci de ne plus jeter vos mégots sur
la voie publique.



Ménestréliens en Fête

Lors de la première année de l'association des **MénestréLiens en Fête**, de nombreuses manifestations comme le vide grenier, la découverte du vieux Ménestreau, la boom d'Halloween... ont rencontré un franc succès ! Ces manifestations ont permis de reverser des bénéfices à la caisse de l'école de Ménestreau.

Ci-dessous les projets pour l'année 2025 :

- Une après midi jeux de société (janvier)
- Atelier de décoration pour le carnaval sur le thème de la mer (janvier)
- Atelier de décoration pour le carnaval sur le thème de la mer (février)
- Carnaval (mars)
- Marche en forêt (27 avril)
- Nettoyons la nature et barbecue partagé (fin mai/début juin)
- Vide grenier (29 juin)
- Fête des associations (6 & 7 septembre)
- Halloween (31 octobre)
- Après midi jeux (novembre)
- Marché de Noël (6 & 7 décembre)



Communication à venir dès que les dates exactes seront définies



Toutes les personnes souhaitant aider à une des manifestations peut se faire connaître auprès d'un membre de l'association, toute aide est la bienvenue !

Vous souhaitez les aider ? menestreliensenfete@gmail.com ou tel : 06 85 05 50 86

La municipalité salue et félicite les membres de l'association pour leurs contributions à l'animation de la vie de notre village !

**Vos Sapeurs-Pompiers
recherchent des Volontaires.
Pourquoi pas vous ?!**

**Ne ratez pas les prochains
tests de recrutement !!!**



REJOIGNEZ-NOUS !!!

*Pour toute information, veuillez contacter
l'Adjudant-Chef Sabrina PELLERIN*

Mobile : 06 31 67 28 97

Email : sabrina.pellerin@sdis45.fr

CONCERT de Noël

organisé par la chorale Ménestrellia

Samedi 7 Décembre 2024

21h

Choeur des Loges

sous la direction d'Eric Dardaine

Ménestrellia

sous la direction d'Eric Dardaine

Groupe comédie musicale

sous la direction de Jean-Claude Chevillon

extrait ROMEO et JULIETTE

à l'Eglise Notre Dame
de Ménestreau en Villette

Participation libre



**Fondée en 2000, MENÉSTRELLIA accueille petits et grands
avec pour objectif l'apprentissage du chant sous toutes
ses formes et se décompose en 2 groupes, la Chorale et le
groupe Comédie Musicale.**

La Chorale se retrouve chaque mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 30 pour répéter à la Maison des Associations un répertoire de la variété française (Vianney – Zaz – Bruel – Obispo, Sanson ...), sous la houlette d'Éric DARDAINE.

Quant au groupe Comédie Musicale, composé d'ados et d'adultes, il a été créé il y a 8 ans et a déjà présenté plusieurs comédies comme Mama Mia, Les mille et une vies d'Ali Baba, Oliver Twist ou Matilda.

Son projet en 2025 : la comédie musicale Roméo et Juliette répétée le vendredi de 20 h à 22 h à la Maison des Associations, sous la direction de Jean-Claude CHEVILLON.

MENESTRELLIA recherche encore 6 jeunes motivés par ce nouveau spectacle que ce soit pour chanter ou danser.

Alors, Vous aimez chanter ? Il n'est jamais trop tard pour réaliser un rêve → rejoignez-nous !!
Nous serons ravis de vous accueillir.

Présidente : Catherine LOBO – tél : 06 61 32 10 89 - choralemenestrellia45@gmail.com

Restauration de la pompe place du 8 Mai.



Réparée et repeinte, la municipalité remercie chaleureusement **Monsieur Albert THAUVIN** pour cette rénovation.



Le socle de la pompe a quant à lui été restauré avec brio par **l'équipe technique municipale**.



Centre de Soins Non Programmés à Ligny-le-Ribault



OUVERTURE LE 7 NOVEMBRE 2024

OBJECTIF Répondre aux urgences médicales non vitales.

- ✓ Appelez le **116 117**
- ✓ Régulation par le Service d'Accès aux Soins
- ✓ Consultation pour un seul motif, pas de renouvellement d'ordonnance, pas de certificat médical
- ✓ Pour toute urgence vitale: appelez le **15** 🚨



Sur rendez-vous uniquement

Lieu:

Maison Médicale de Ligny-le-Ribault
420 rue du Général Leclerc

La CPTS Sologne est heureuse de vous annoncer **l'ouverture d'un centre de soins non programmés à Ligny-le-Ribault, le 7 novembre prochain.**

Ce projet a été mené en partenariat avec la municipalité de Ligny-le-Ribault et le Conseil Départemental du Loiret.

L'objectif:

- répondre aux urgences médicales non vitales
- ce dispositif n'a pas pour but de trouver un médecin traitant aux patients, mais de répondre à une problématique aiguë

Fonctionnement:

- consultations assurées par des médecins généralistes du territoire ou hors territoire / sur des 1/2 journées
- consultations **après régulation par le Service d'Accès aux Soins (SAS):**
- le patient **doit obligatoirement appeler le 116 117** avant de se déplacer
- pour les patients avec médecin traitant (indisponible) ou sans médecin traitant
- consultations à la Maison Médicale de Ligny-le-Ribault

L'Equipe Municipale vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année !!!



ETAT CIVIL			
NAISSANCES			
MELLET Kyrann	11/06/2024	GUILLOT Charlotte	14/08/2024
LORGEAU Marius	27/10/2024		
MARIAGES			
OLIVARES WALKER Caroline LEVY Jean Noël	18/05/2024	MELAINE Isabelle RAMOS Félix	06/07/2024
BERTRAND Chloé LOUVIER Stéphane	15/06/2024		
DECES			
BOUSSIER Hervé	10/05/2024	DURIEUX Albert	15/08/2024
LOUIN Françoise	18/06/2024	GONZALEZ Ana	28/08/2024
MARCHENAIS Pierre	11/07/2024		